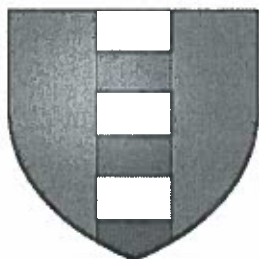


DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE DE COINCY

1 Place de la Mairie
57530 Coincy
Tél. 03.87.76.75.50



A

**Commission Particulière
Du débat public A31 bis
9 ter rue Pasteur
57000 METZ**

BORDEREAU D'ENVOI

N/Réf : N°2015-28

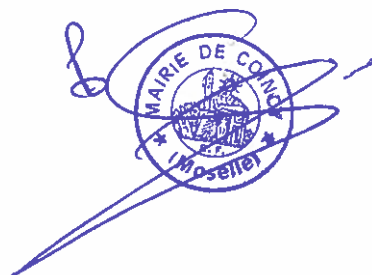
Objet : délibérations

DESIGNATION	Nombre	OBSERVATIONS
Je vous prie de trouver ci-joint : Deux délibérations prises par le Conseil Municipal de Coincy le 27 Mai dernier et relatives au projet A31	1	/

Coincy, le 1^{er} Juin 2015

Le Maire,

Michel HERENCIA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COINCY

Membres élus : 11
Membres présents : 10
Date de convocation : 18 Mai 2015
Date d'affichage : 18 Mai 2015

Séance du 27 Mai 2015

L'an deux mil quinze et le vingt-sept Mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. HERENCIA Michel, Maire.

Présents: Mr HERENCIA, Mme RIBEIRO, Mr GAUTHIER, Mr SCHMITT, Mme DONDARINI,
Mr FORTUNEL, Mr GONZALEZ, Mr GRIFFAY, Mme SOUTO Mme TYTGAT.

Absents excusés : Mr DELHOMME

Secrétaire de séance : Mme DONDARINI

Point n°2 : Avis relatif au projet A31 bis et éventuels péages envisagés

Le Conseil Municipal de Coincy constate que le projet dit « A31 bis » a pour but d'élargir et d'aménager l'autoroute A31 existante. L'une des options de ce projet étant de financer les travaux par le biais de la création de péages, notamment sur l'A4 au Nord-Est de Metz et sur l'A31 au Nord de Thionville, le Conseil Municipal affirme très clairement sa totale opposition à la création de péages sur les autoroutes existantes. Dans le cadre du grand débat public, le conseil municipal souhaite que les réflexions ci-après puissent être prises en compte.

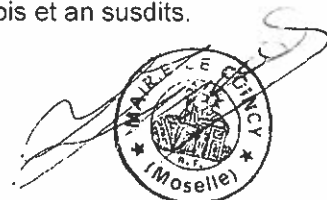
- A l'origine, les premiers tronçons de l'A31 ont été largement financés par le conseil général de la Moselle. On ne peut pas faire payer une deuxième fois les Mosellans actuels, alors que leurs parents ont déjà payé hier.
- La saturation de l'A31 est accentuée par le trafic des poids lourds, caravanes et autres véhicules extérieurs au département. Les Mosellans qui utilisent l'A31 pour aller travailler n'ont pas à payer un tribut quotidien servant à écouler ces flux en transit.
- Initialement, l'écotaxe sur les poids lourds devait cofinancer les travaux de l'A31. Cela aurait permis de faire contribuer les véhicules étrangers au financement des infrastructures. En effet, avec leurs réservoirs qu'ils remplissent au Luxembourg, ceux-ci vont jusqu'en Espagne sans supporter aucune de nos taxes sur le carburant. Le Gouvernement a supprimé l'écotaxe, toutefois, les Mosellans n'ont pas à en supporter les conséquences.
- En Bretagne, toutes les autoroutes et voies rapides sont gratuites. Ce serait un comble que pour satisfaire des Bretons déjà privilégiés, on impose par contrecoup des péages aux Mosellans.
- L'installation des péages serait contraire à l'objectif visé compte tenu de l'impact qu'ils auraient sur la fluidité du trafic. Cela engendrerait un report de trafic important sur les routes parallèles non payantes traversant villes et villages et donc une perte de qualité de vie pour des milliers de lorrains riverains de l'A31.
- La création d'une écotaxe régionale sur les poids lourds est la solution qui apporterait du financement, tout en dissuadant le transit international dans le sillon mosellan. L'Allemagne a une taxe de ce type (LKW Maut), qui entraîne un report du trafic en Lorraine et en Alsace ; il faut réagir en sens inverse.

Pour 10 votants : Unanimité

Pour extrait conforme
Fait et délibéré à Coincy les jours, mois et an susdits.

Le Maire :
Michel HERENCIA

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture le 28 Mai 2015



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE COINCY

Membres élus : 11
Membres présents : 10
Date de convocation : 18 Mai 2015
Date d'affichage : 18 Mai 2015

Séance du 27 Mai 2015

L'an deux mil quinze et le vingt-sept Mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. HERENCIA Michel, Maire.

Présents: Mr HERENCIA, Mme RIBEIRO, Mr GAUTHIER, Mr SCHMITT, Mme DONDARINI, Mr FORTUNEL, Mr GONZALEZ, Mr GRIFFAY, Mme SOUTO Mme TYTGAT.

Absents excusés : Mr DELHOMME

Secrétaire de séance : Mme DONDARINI

Point n°3 : Avis relatif aux options techniques retenues pour la mise en place de cette A31 bis dans la région messine

Le conseil municipal de Coincy, constate que le projet dit « A31 bis » a pour but d'élargir et d'aménager l'autoroute A31 existante. Certaines options techniques sont pertinentes, toutefois, il est regrettable qu'aucun investissement ne soit prévu pour la section centrale entre Fey et Richemont. Dans le cadre du grand débat public, le conseil municipal souhaite donc que les réflexions ci-après puissent être prises en compte.

La section Fey-Augny n'est même pas élargie à 2 X 3 voies et le projet se borne à préconiser un report du trafic de transit Nord-Sud sur le contournement Sud-Est de Metz. Au Nord-Est de Metz, la section de l'A4 serait certes élargie par la SANEF mais cette obligation figure déjà dans le cahier des charges de la société concessionnaire et celle-ci aurait dû la concrétiser depuis plusieurs années. Le projet A31 bis ne résout donc absolument pas les difficultés de circulation entre Fey et Richemont.

En ce sens, trois constats s'imposent :

- Il est inacceptable qu'entre Toul et la frontière et hors traversée des villes, on laisse une seule section à 2 X 2 voies, celle de Fey-Augny. Ce sera un véritable goulot d'étranglement ;
- Le contournement Sud-Est de Metz a été cofinancé par les collectivités territoriales pour faciliter les déplacements locaux. De ce fait, il n'est pas aux normes autoroutières et n'a que 2 X 2 voies. En de nombreux points, il est déjà en limite de saturation, notamment entre Peltre et l'ex RN3. Il est donc inconcevable d'utiliser cette section d'intérêt local pour y reporter la masse du transit Nord-Sud, avec des milliers de poids lourds, voitures, caravanes et autres véhicules. Cela reviendrait à transférer sur le contournement Sud-Est, les problèmes actuels de l'A31 ;
- Sur l'A4 au Nord-Est de Metz, les collectivités souhaitent depuis longtemps que la mise à 2 X 3 voies soit associée à la création concomitante d'un demi-échangeur permettant enfin aux habitants du secteur d'accéder à l'A4. Par ailleurs, en cas de mise à 2 X 3 voies de cette section, les normes de nuisances de bruit applicables aux ouvrages neufs devront être respectées. Enfin dès à présent, la Croix de Hauconcourt reliant l'A4 à l'A31 est saturée. Là encore, le report du transit Nord-Sud sur le contournement Sud-Est et l'A4, entraînerait des difficultés inextricables.

Pour 10 votants : Unanimité

Pour extrait conforme
Fait et délibéré à Coincy les jours, mois et an susdits.

Le Maire :
Michel HERENCIA

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Préfecture le 28 Mai 2015

